

Fonds de secours du personnel de la Confédération FSPers

Ne restez pas sous
la pluie.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des finances DFF
Office fédéral du personnel OFPER
Consultation sociale du personnel
de l'administration fédérale CSPers

Cherchez un abri.

Le Fonds de secours du personnel de la Confédération (FSPers) vous aide de manière ciblée en cas de détresse financière.

Des soucis financiers, des dettes ou des dépenses imprévues grèvent votre budget ?

Cherchez un abri avant d'être trempé jusqu'aux os. Le Fonds de secours propose des solutions en cas de problèmes financiers.

Les collaboratrices et collaborateurs des unités ci-dessous, ou leur famille en cas de décès, peuvent bénéficier des prestations du Fonds de secours :

- Administration fédérale
- Services du Parlement
- Tribunal pénal fédéral et Tribunal administratif fédéral
- Tribunal fédéral
- Unités administratives décentralisées (par ex. EPF, Swissmedic, IPI) n'offrant pas de solution comparable.

Des montants sont aussi octroyés aux anciens employés de ces unités à la retraite ou souffrant d'une invalidité.



Le fonds de secours vous tend un parapluie.

Le Fonds de secours vous apporte son soutien, si vous vivez une situation financière difficile ou si vous désirez assainir vos dettes.

Qu'offre le Fonds de secours ?

Par l'octroi d'une aide financière, le Fonds permet de prévenir, d'atténuer, voire de supprimer une détresse financière temporaire ou déjà existante. Des difficultés financières peuvent surgir rapidement et de manière imprévue, par ex. suite à un accident, à une maladie ou à une séparation, et les coûts engendrés peuvent dépasser les moyens du budget personnel.

Comment faut-il procéder ?

Adressez-vous à la Consultation sociale du personnel de l'administration fédérale (CSPers) ou à un autre service spécialisé. Des conseillers professionnels examineront votre situation financière et, si les conditions sont remplies, déposeront une

demande de prestations auprès du Fonds de secours. Vos données personnelles sont soumises à la protection des données.

La CSPers assure le secrétariat du Fonds de secours. Les décisions relatives aux demandes sont prises par ses soins ou par le Conseil de gestion du Fonds, constituée de représentants de l'employeur et des employés.

Les collaboratrices et collaborateurs de la Consultation sociale du personnel de l'administration fédérale, du secrétariat et les membres du Conseil de gestion sont astreints au devoir de discrétion.



Quelle protection le Fonds de secours offre-t-il contre la pluie.

Le Fonds de secours fournit une aide sous forme de contributions à affectation spéciale ou de prêts, afin d'éviter l'endettement du bénéficiaire ou de permettre son désendettement.

Des contributions peuvent être versées à fonds perdus dans les cas suivants :

- frais de maladie
- frais de formation des enfants
- autres cas de rigueur (par ex. séparation, divorce, décès).



Les résultats obtenus grâce au Fonds de secours.

Les personnes suivantes ont déposé une demande auprès du Fonds de secours. Grâce au soutien accordé, le soleil brille de nouveau dans leur vie.

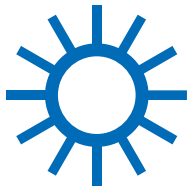
Une cheffe de projet de 32 ans :
« J'ouvre de nouveau mon courrier. »

Une collaboratrice spécialisée de 59 ans :
« Depuis ma visite chez le dentiste, je croque de nouveau la vie à pleines dents. »

Une cheffe de section de 44 ans :
« Ma caisse-maladie rembourse de nouveau mes factures de médecin. »

Un collaborateur spécialisé de 25 ans :
« Je serai bientôt libéré de mes dettes. »

Un chef de projet de 39 ans :
« Ma famille et moi avons de nouveau des projets pour l'avenir. »



Pour que la pluie cesse de tomber.

Contactez-nous, nous trouverons ensemble une solution.

Adresse de contact

Secrétariat du Fonds de secours
c/o Consultation sociale du personnel
de l'administration fédérale CSPers
Belpstrasse 18, 3003 Berne
Tél. 058 462 64 15

ufb-fsp@psb.admin.ch
www.psb-epa.admin.ch
intranet.infopers.admin.ch

Edition :

Office fédéral du personnel OPPER

Distribution :

Office fédéral des constructions et de la
logistique OFCL

www.bundespublikationen.admin.ch

verkauf.zivil@bbl.admin.ch

Numéro d'article : 614.306.F

Conception, texte et mise en page :

Grossen Kommunikation GmbH, Berne
3ième édition, 2014

